Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_162-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 36
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet. Mme Veillard

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau,

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_162_020_7.5 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Coglais Musique Jeanne Morel

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, informe les membres du Conseil Communautaire que la convention avec l'association Coglais Musique Jeanne Morel arrive à échéance le 31 août 2026. Elle propose de reconduire une convention annuelle en maintenant les objectifs fixés par la convention et selon les mêmes termes financiers que les années précédentes.

Dans le cadre du Pacte culturel de territoire et de l'axe 2 « l'Education artistique et culturel tout au long de la vie », une attention particulière sera portée sur l'analyse des pratiques artistiques et des conventionnements existants afin de pouvoir écrire et proposer un plan des enseignements artistiques cohérent et harmonisé à l'échelle du territoire. Ce travail sera enclenché en janvier 2027. A l'issue de l'étude il pourra être envisagé de réétudier la temporalité des conventions et de revenir à un conventionnement triennal.

Présentation de l'association :
- 101 adhérents en 2025-2026 (76 élèves de moins de 18 ans)
- 1 ETP (6 professeurs)
- Budget prévisionnel 2025-2026 = 44 190 €
- Cours collectif non diplômant (6 instruments)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_162-DE

Objectifs
L'association propose des cours d'enseignement musical en loisirs selon les formats suivants :

- Des cours d'initiation musicale en cours collectifs
- Des cours individuels pour les instruments suivants : la guitare, le piano, le synthétiseur, l'accordéon, la batterie, le violon.
- Des cours de chant

Elle organise également des concerts sur le territoire pour valoriser la pratique amateur (1ère partie Flambées Celtik, spectacle de fin d'année, représentations autres…).

Les tarifs appliqués par l'association :

- Initiation musicale de 1 h : 225 €
- Cours individuel de 20 min : 390€
- Cours individuel de 30 min : 530 €

La participation financière de Couesnon Marches de Bretagne est arrêtée forfaitairement et par élève de -18 ans de la manière suivante, dans la limite de 18 000 € :

- 145.00 € pour les cours d'initiation musicale
- 193.00€ pour les cours d'instruments ou cours de chant d'une durée de 20 minutes
- 262.00 € pour les cours d'instruments ou cours de chant d'une durée de 30 minutes

Evolution du montant de la subvention et conditions de paiement depuis 2020

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
17 178,00 €	15 583,00 €	13 780,00 €	13 731,00 €	15 810,00 €	18 000,00 €
75 élèves	68 élèves	60 élèves	59 élèves	66 élèves	76 élèves
				*+ aide exceptionnelle de 3 150€	

Il est proposé que le plafond de la subvention inscrit dans la convention 2026-2027 soit de 18 000 € max. L'association ne pourra percevoir une aide complémentaire au-delà de ce montant.

Modalités de versement :

- 70% en septembre de l'année N
- Solde en février N+1 sur présentation de la liste détaillée des élèves inscrits en fonction de leurs cours
- Demande de présentation de bilan moral et financier en fin d'année scolaire

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, propose :

- **De valider la proposition de convention, la participation financière de Couesnon Marches de Bretagne ainsi que les modalités de versement de la subvention ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2026-2027 ;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 3 abstentions et 38 voix pour, valide la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et Du Tourisme, telle que présentée ci-dessus.

Monsieur David RETORE ne prend pas part au vote

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE